

RAYPAK POOL HEATER LIMITED WARRANTY

SCOPE OF WARRANTY

Raypak, Inc. ("Raypak") warrants to the original purchaser and owner ("Owner" or "you") that the below pool and spa heaters (the "Heater") when installed in the contiguous 48 states of the United States of America, Hawaii, Puerto Rico or within any of the provinces and territories of Canada on the Owner's premises with a pool or spa by a properly licensed service provider will be free from defects in materials and workmanship for the Warranty Period as specified below. The foregoing Limited Warranty does not extend to subsequent owners except where required by applicable state or provincial law. This Limited Warranty only applies to a Heater that is: (i) installed, operated, and maintained in accordance with applicable local codes and ordinances, good trade practices, and Raypak's installation instructions; and (ii) still installed at its original place of installation with the original pool or spa of installation.

WARRANTY PERIOD

The Warranty Period is set forth below with respect to each model and is measured from the date of original installation if properly documented with proof of installation; otherwise, it is measured from the date of purchase or delivery (whichever occurs later).

MODELS	WARRANTY PERIOD
AVIA Standard Models with copper and HD models with NiTek heat exchanger: 264*, 404*	Three (3) years for parts and labor.
Pool and Spa Heater Models: 106A, 156A*, 206A*, 266A*, 336A, 406A*	Two (2) years for parts and labor.
ASME Pool and Spa Heater Models: 206A, 207A, 266A, 267A, 336A, 337A, 406A, 407A	One (1) year for parts and labor.
Professional Pool and Spa Heater Models: Professional Digital Heaters 408A, SR-410	Three (3) years for parts and labor.
Heat Pump Pool Heater Models: Crosswind V, 4550, 5550, 6550, 6550EHC, 8550, 8550EHC and Professional Series PS9350ti, PS9353ti, PS10353ti, PS10354ti, PS10355ti	Two (2) years for labor and seven (7) years for parts. Notwithstanding the foregoing, the titanium tube component of the titanium heat exchanger is warranted for ten (10) years for parts only, and two (2) years for labor.
Crosswind Horizontal Discharge Heat Pump Pool Heater Models: 50-I*, 65-I*	Three (3) years for parts and labor. Notwithstanding the foregoing, the titanium tube component of the titanium heat exchanger is warranted for seven (7) years for parts only, and one (1) year for labor.
E3T Single-Phase Commercial Pool and Spa Heater Models: 0005, 0011, 0018, 0027 E3T 3-Phase Commercial Pool Heater Models: 0018, 0024, 0030, 0045, 0054	One (1) year for parts and labor. Notwithstanding the foregoing, the electrical heating element of the Heater is warranted for only ninety days (90).

* IF THE HEATER IS INSTALLED ANYWHERE OTHER THAN A SINGLE-FAMILY RESIDENTIAL DWELLING, THE WARRANTY PERIOD FOR THE HEATER AND COMPONENT PARTS IS LIMITED TO ONLY ONE (1) YEAR FOR PARTS AND LABOR. CROSSWIND MODEL 50-I AND 65-I HEATERS WILL RETAIN SEVEN (7) YEAR PARTS COVERAGE ON THE TITANIUM TUBE COMPONENT OF THE TITANIUM HEAT EXCHANGER ONLY.

REMEDY UNDER THIS WARRANTY

Raypak will, at its option, repair or replace any part of the Heater (or the entire Heater) that malfunctions under normal use and service within the Warranty Period. If Raypak replaces the unit, it is not responsible for associated installation costs, including, but not limited to, costs associated with the removal of the current unit, costs incurred for installing the replacement unit, or other service or maintenance labor charges, including ongoing maintenance. YOUR SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY UNDER THIS LIMITED WARRANTY SHALL BE PRODUCT REPAIR OR REPLACEMENT AS PROVIDED HEREIN. In the event of a repair or replacement pursuant to this Limited Warranty, the repaired or replacement parts/Heater will be warranted for only the remaining portion of the original Warranty Period; however, your warranty will be extended for any time your Heater is being repaired or retained for work being performed under the Limited Warranty. All Heaters or component parts that are replaced will become the property of Raypak.

LABOR AND SHIPPING COSTS

This Limited Warranty covers the reasonable cost of labor, for repairs or replacements covered by this Limited Warranty, provided that said repairs or replacements are performed at Raypak's direction by a licensed service provider during the Warranty Period. This Limited Warranty does NOT cover any travel time or other labor costs for the licensed service provider. Unless applicable laws and regulations provide otherwise, this Limited Warranty does NOT cover any freight, shipping, and/or fuel costs to and from the licensed service provider or to or from the installation site, and the foregoing costs and expenses are your responsibility.

For U.S. Customers Only: Because Raypak cannot control the quality of heaters sold by unauthorized dealers, this Limited Warranty applies only to Heaters that were purchased from an authorized dealer in the United States, unless otherwise prohibited by law. Raypak reserves the right to reject warranty claims for Heaters purchased from unauthorized dealers, including unauthorized internet sites or marketplace storefronts. If you have any questions about whether a dealer is authorized, email warranty@raypak.com or call (805)-278-5300.

This Limited Warranty does NOT apply:

1. If the rating plate(s) or serial number(s) are altered or removed;
2. If the Heater is damaged by modified in any way;
3. To defects due to normal wear and tear;
4. To damage, malfunctions or failures resulting from abuse, act of nature, accident, fire, flood, freeze, lightning or the like;
5. To damage, malfunctions or failures resulting from the intrusion of animals, reptiles, insects, debris or the like;
6. To damage, malfunctions or failures resulting from [or due to] connected system control devices or third-party accessories or attachments (including without limitation energy-saving devices);
7. To damage, malfunctions or failures resulting from refrigerant or other expendable materials or replacement of the same;
8. To performance problems caused by improper sizing of the electric service voltage, wiring or fusing;
9. To performance problems caused by using the Heater in undersized or oversized applications (i.e., not using the right input rate Heater for a given volume of water) and water temperatures below 50 degrees Fahrenheit (10 degrees Celsius);
10. To damage, malfunctions or failures resulting from misuse, negligence or neglect, including but not limited to, freeze-ups, operating the Heater with the cabinet door off, having flow restrictions or obstructions between the Heater outlet and the pool/spa, electrolysis due to an improperly installed salt chlorine generator, or not maintaining a proper chemical balance, refer to your product owner's manual for chemical balance relative to type of pool;
11. To damage caused by the presence of any corrosive or combustible chemicals in the vicinity of the Heater; and
12. To Raypak-supplied ProTek Shield™, which is not covered under any warranty. The ProTek Shield is a sacrificial protection device and will need to be replaced as part of routine service. This warranty does not cover damage caused to the Heater due to a depleted ProTek Shield that has not been replaced as needed.

DISCLAIMER OF IMPLIED WARRANTIES AND REPRESENTATIONS

THIS LIMITED WARRANTY IS THE ONLY WARRANTY GIVEN BY RAYPAK IN CONNECTION WITH THE HEATER. EXCEPT AS EXPRESSLY SET FORTH HEREIN, RAYPAK MAKES NO REPRESENTATIONS OR WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, WITH RESPECT TO THE HEATER. ANY AND ALL IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, ARE LIMITED IN DURATION TO THE DURATION OF THIS LIMITED WARRANTY. Some States and jurisdictions do not allow limitations on how long an implied warranty lasts, so the above limitation may not apply to you.

LIMITATION OF LIABILITY

RAYPAK'S SOLE LIABILITY WITH RESPECT TO ANY DEFECT SHALL BE AS SET FORTH IN THIS LIMITED WARRANTY. UNDER NO CIRCUMSTANCES SHALL RAYPAK BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES UNDER THIS LIMITED WARRANTY BASED IN CONTRACT, TORT, NEGLIGENCE, OR STRICT LIABILITY, INCLUDING ANY LIABILITY FOR WATER LEAKAGE. Some States and jurisdictions do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitation or exclusion may not apply to you.

HOW TO MAKE A WARRANTY CLAIM

The Owner, upon discovery of the alleged defect, must provide to the dealer from whom he or she purchased the Heater or, if the dealer is not available, Raypak: proof of purchase (that demonstrates place and date of purchase), model number, serial number, date of installation, and pictures of the alleged defect. The dealer will contact Raypak for instructions regarding the claim.

Raypak may be contacted as follows:

	For Products Installed in the United States and Puerto Rico:	For Products Installed in Canada:
E-mail:	warranty@raypak.com	Canada.warranty@rheem.com
Phone Number:	(805)-278-5300	(800)-268-6966
Address:	2151 Eastman Avenue Oxnard, CA 93030	125 Edgeware Road, Unit 1 Brampton, Ontario L6Y 0P5

Proper authorization **MUST** be obtained from Raypak **PRIOR** to any repairs or replacements for this Limited Warranty to apply. Upon receipt of a claim, Raypak shall investigate and decide whether to repair or replace the Heater or any of its component parts. Raypak reserves, at all times, the right to inspect or to have its representatives inspect the Heater to verify any claimed defect at the place of installation or at Raypak's factory or service center(s).

No one is authorized to make any other warranties or representations on Raypak's behalf.

This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which may vary from State to State in the United States or in each province and territory of Canada.

If you would like a physical copy of this Limited Warranty, feel free to print this webpage, call our Customer Service team at the numbers above, or write us at the addresses above, and we would be happy to send you a copy.

DO NOT RETURN THIS DOCUMENT TO RAYPAK. KEEP IT WITH YOUR POOL HEATER OR BUSINESS RECORDS.

Register your product online at <https://raypak.registtermynunit.com/>.
Failure to register your Heater does not diminish your www.raypak.com/warranty

GARANTIE LIMITÉE - CHAUFFE-PISCINE RAYPAK

PORTÉE DE LA GARANTIE

Raypak, Inc. (« Raypak ») garantit à l'acheteur et propriétaire original (« Propriétaire » ou « vous ») que les chauffages de piscine et de spa ci-dessous (le « Chauffage »), lorsqu'ils sont installés dans les 48 états contigus des États-Unis d'Amérique, à Hawaï, à Porto Rico ou dans l'une des provinces et territoires du Canada sur les lieux du Propriétaire avec une piscine ou un spa par un prestataire de services dûment licencié, seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication pendant la période de garantie spécifiée ci-dessous. La garantie limitée qui précède ne s'applique pas aux propriétaires ultérieurs, sauf si la loi d'État ou provinciale applicable l'exige. Cette garantie limitée ne s'applique qu'à un Chauffage qui est : (i) installé, utilisé et entretenu conformément aux codes et règlements locaux applicables, aux bonnes pratiques commerciales et aux instructions d'installation de Raypak; et (ii) encore installé à son endroit d'origine avec la piscine ou le spa d'origine d'installation.

PÉRIODE DE GARANTIE

La période de garantie est indiquée ci-dessous pour chaque modèle et est calculée à partir de la date d'installation originale si elle est correctement documentée avec une preuve d'installation; sinon, elle est calculée à partir de la date d'achat ou de livraison (selon la date la plus tardive).

MODELES:	PÉRIODE DE GARANTIE
Modèles AVIA Standard avec cuivre et modèles HD avec échangeur de chaleur NiTek: 264*, 404*	Trois (3) ans pour les pièces et la main-d'œuvre.
Modèles d'appareils de chauffage pour piscines et spas: 106A, 156A*, 206A*, 266A*, 336A, 406A*	Deux (2) ans pour les pièces et la main-d'œuvre.
Modèles d'appareils de chauffage pour piscines et spas ASME: 206A, 207A, 266A, 267A, 336A, 337A, 406A, 407A	Un (1) ans pour les pièces et la main-d'œuvre.
Modèles professionnels de chauffe-piscine et spa: Appareils de chauffage numériques professionnels 408A, SR-410	Trois (3) ans pour les pièces et la main-d'œuvre.
Modèles de chauffe-piscine à pompe à chaleur: Crosswind V, 4550, 5550, 6550, 6550EHC, 8550, 8550EHC et Série professionnelle PS9350ti, PS9353ti, PS10353ti, PS10354ti, PS10355ti	Deux (2) ans pour la main-d'œuvre et sept (7) ans pour les pièces. Nonobstant ce qui précède, le composant en tube de titane de l'échangeur de chaleur en titane est garanti pour dix (10) ans pour les pièces uniquement, et deux (2) ans pour la main-d'œuvre.
Chauffe-piscine à pompe à chaleur Crosswind à refoulement horizontal Modèles : 50-I*, 65-I*	Trois (3) ans pour les pièces et la main-d'œuvre. Nonobstant ce qui précède, le composant en tube de titane de l'échangeur de chaleur en titane est garanti pendant sept (7) ans pour les pièces seulement, et un (1) an pour la main-d'œuvre.
E3T Chauffe-piscine commercial monophasé Modèles: 0005, 0011, 0018, 0027 E3T Chauffe-piscine commercial triphasé Modèles: 0018, 0024, 0030, 0045, 0054	Un (1) an pour les pièces et la main-d'œuvre. Nonobstant ce qui précède, l'élément chauffant électrique du chauffage est garanti pendant seulement quatre-vingt-dix jours (90).

* SI LE CHAUFFAGE EST INSTALLÉ AILLEURS QUE DANS UN LOGEMENT UNIFAMILIAL, LA DURÉE DE GARANTIE POUR LE CHAUFFAGE ET LES PIÈCES COMPOSANTES EST LIMITÉE À UN (1) AN SEULEMENT POUR LES PIÈCES ET LA MAIN-D'ŒUVRE. LES MODELS DE CHAUFFAGE CROSSWIND 50-I ET 65-I GARDENT UNE COUVERTURE DE PIÈCES DE SEPT (7) ANS UNIQUEMENT POUR LE COMPOSANT EN TUBE DE TITANE DU ÉCHANGEUR DE CHALEUR EN TITANE.

RECOURS SOUS GARANTIE

Raypak, à sa discrétion, réparera ou remplacera toute partie du chauffe-eau (ou le chauffe-eau entier) qui présente un dysfonctionnement lors d'une utilisation et d'un service normaux pendant la période de garantie. Si Raypak remplace l'unité, elle n'est pas responsable des frais d'installation associés, y compris, mais sans s'y limiter, les frais liés au retrait de l'unité actuelle, les frais engagés pour l'installation de l'unité de remplacement ou d'autres frais de service ou de main-d'œuvre pour la maintenance, y compris la maintenance continue. **VOTRE SEUL ET EXCLUSIF RECOURS EN VERTU DE CETTE GARANTIE LIMITÉE SERA LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DU PRODUIT COMME PRÉVU CI-DESSUS.** Dans le cas d'une réparation ou d'un remplacement en vertu de cette garantie limitée, les pièces/réchauffeur réparés ou remplacés ne seront garantis que pour la portion restante de la période de garantie d'origine; cependant, votre garantie sera prolongée pour toute la durée pendant laquelle votre chauffe-eau est en réparation ou conservé pour des travaux effectués en vertu de la garantie limitée. Tous les chauffe-eaux ou pièces de rechange qui sont remplacés deviendront propriété de Raypak.

COÛTS DE MAIN-D'ŒUVRE ET D'EXPÉDITION

Cette garantie limitée couvre le coût raisonnable de la main-d'œuvre, pour les réparations ou remplacements couverts par cette garantie limitée, à condition que ces réparations ou remplacements soient effectués sous la direction de Raypak par un prestataire de services licencié pendant la période de garantie. Cette garantie limitée ne couvre PAS le temps de déplacement ou d'autres coûts de main-d'œuvre pour le prestataire de services licencié. Sauf si les lois et règlements applicables en disposent autrement, cette garantie limitée ne couvre PAS les frais de transport, d'expédition et/ou de carburant vers et depuis le prestataire de services licencié ou vers ou depuis le site d'installation, et les coûts et dépenses mentionnés ci-dessus sont votre responsabilité.

Pour les clients américains seulement: Comme Raypak ne peut pas contrôler la qualité des chauffe-eaux vendus par des revendeurs non autorisés, cette garantie limitée s'applique uniquement aux chauffe-eaux achetés chez un revendeur autorisé aux États-Unis, sauf interdiction contraire par la loi. Raypak se réserve le droit de rejeter les réclamations de garantie pour les chauffe-eaux achetés chez des revendeurs non autorisés, y compris les sites Internet non autorisés ou les vitrines de marché. Si vous avez des questions sur le statut d'autorisation d'un revendeur, envoyez un courriel à warranty@raypak.com ou appelez le (805)-278-5300.

Cette garantie limitée ne s'applique PAS:

1. Si les plaques de identification ou les numéros de série sont altérés ou retirés;
2. Si le chauffage est endommagé ou modifié de quelque manière que ce soit;
3. Aux défauts dus à l'usure normale;
4. Pour des dommages, des dysfonctionnements ou des pannes résultant d'abus, d'actes de la nature, d'accidents, d'incendies, d'inondations, de gel, de foudre ou autres similaires;
5. Pour les dommages, dysfonctionnements ou pannes résultant de l'intrusion d'animaux, de reptiles, d'insectes, de débris ou d'éléments similaires;
6. Pour les dommages, les pannes ou les défaillances résultant de [ou dues à] des dispositifs de contrôle du système connecté ou des accessoires ou attachements tiers (y compris, sans limitation, les dispositifs d'économie d'énergie);
7. Pour les dommages, les dysfonctionnements ou les pannes résultant du réfrigérant ou d'autres matériaux consommables ou du remplacement de ceux-ci;

8. Des problèmes de performance causés par un dimensionnement inadéquat de la tension du service électrique, du câblage ou des fusibles;
9. À des problèmes de performance causés par l'utilisation du chauffe-eau dans des applications sous-dimensionnées ou surdimensionnées (c'est-à-dire en n'utilisant pas le chauffe-eau au taux d'entrée approprié pour un volume d'eau donné) et des températures de l'eau inférieures à 50 degrés Fahrenheit (10 degrés Celsius);
10. Les dommages, les pannes ou les défaillances résultant d'une mauvaise utilisation, de négligence ou de négligence, y compris mais sans s'y limiter, le gel, le fonctionnement du chauffe-eau avec la porte du cabinet ouverte, des restrictions ou obstructions d'écoulement entre la sortie du chauffe-eau et la piscine/spa, l'électrolyse due à un générateur de chlore à sel mal installé, ou le non-maintien d'un équilibre chimique approprié, se réfèrent à votre manuel du propriétaire pour l'équilibre chimique relatif au type de piscine;
11. Pour les dommages causés par la présence de produits chimiques corrosifs ou combustibles à proximité du chauffe-eau; et;
12. Pour le ProTek Shield™ fourni par Raypak, qui n'est pas couvert par une garantie. Le ProTek Shield est un dispositif de protection sacrificiel et devra être remplacé dans le cadre d'un service régulier. Cette garantie ne couvre pas les dommages causés à l'appareil de chauffage en raison d'un ProTek Shield épuisé qui n'a pas été remplacé comme nécessaire.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ DES GARANTIES ET REPRÉSENTATIONS IMPLICITES

CETTE GARANTIE LIMITÉE EST LA SEULE GARANTIE FOURNIE PAR RAYPAK EN LIEN AVEC LE CHAUFFAGE. SAUF INDICATION EXPRESSE CONTRAIRE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, RAYPAK NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, EN CE QUI CONCERNE LE CHAUFFAGE. TOUTES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES DANS LE TEMPS À LA DURÉE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE. Certains États et juridictions ne permettent pas de limitations sur la durée d'une garantie implicite, donc la limitation ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA SEULE RESPONSABILITÉ DE RAYPAK EN CE QUI CONCERNE TOUT DÉFAUT SERA CELLE ÉNONCÉE DANS CETTE GARANTIE LIMITÉE. EN AUCUN CAS RAYPAK NE SERA RESPONSABLE DES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE CETTE GARANTIE LIMITÉE BASÉE SUR UN CONTRAT, UN DÉLIT, UNE NÉGLIGENCE OU UNE RESPONSABILITÉ STRICTE, Y COMPRIS TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE FUITE D'EAU. Certains États et juridictions ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou consécutifs, de sorte que la limitation ou l'exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE GARANTIE

Le propriétaire, dès la découverte du défaut allégué, doit fournir au concessionnaire auprès duquel il ou elle a acheté le chauffage ou, si le concessionnaire n'est pas disponible, à Raypak : une preuve d'achat (qui démontre le lieu et la date d'achat), le numéro de modèle, le numéro de série, la date d'installation, et des photos du défaut allégué. Le concessionnaire contactera Raypak pour obtenir des instructions concernant la réclamation.

Raypak peut être contacté comme suit:

	Dans le cas de produits installés aux États-Unis et à Porto Rico:	Dans le cas de produits installés au Canada:
Courriel:	warranty@raypak.com	Canada.warranty@rheem.com
Téléphone:	805-278-5300	1-800-268-6966
Adresse:	2151 Eastman Avenue Oxnard, CA 93030	125 Edgeware Road, Unit 1 Brampton, Ontario L6Y 0P5

Une autorisation appropriée DOIT être obtenue de Raypak AVANT toute réparation ou remplacement pour que cette garantie limitée s'applique. Dès réception d'une demande, Raypak doit enquêter et décider s'il y a lieu de réparer ou de remplacer le chauffage ou l'un de ses composants. Raypak se réserve, à tout moment, le droit d'inspecter ou de faire inspecter le chauffage par ses représentants afin de vérifier tout défaut revendiqué sur le lieu d'installation ou dans l'usine ou les centres de service de Raypak.

Personne n'est autorisé à faire d'autres garanties ou déclarations au nom de Raypak.

Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également avoir d'autres droits qui peuvent varier d'un État à l'autre aux États-Unis ou dans chaque province et territoire du Canada.

Si vous souhaitez obtenir une copie papier de cette garantie limitée, n'hésitez pas à imprimer cette page web, à appeler notre équipe du service à la clientèle aux numéros ci-dessus ou à nous écrire aux adresses indiquées ci-dessus, et nous serons heureux de vous envoyer une copie.

NE RETOURNEZ PAS CE DOCUMENT A RAYPAK. CONSERVEZ-LE AVEC VOTRE CHAUFFAGE DE PISCINE OU VOS ENREGISTREMENTS D'AFFAIRES.

Enregistrez votre produit en ligne à <https://raypak.registtermynunit.com/>. Le fait de ne pas enregistrer votre chauffe-eau n'annule pas votre garantie www.raypak.com.